

Agir pour la chevêche d'Athena



Guide pour les bénévoles

Le référencement des nichoirs



Chaque numéro de nichoir correspond à une localisation. Si un emplacement est supprimé, par exemple parce que l'arbre entier a disparu, le numéro reste conservé en tant qu'ancien emplacement. Les nouveaux sites reçoivent un nouveau numéro, mais un nouveau nichoir sur un site existant reçoit l'ancien numéro. Un numéro est composé des trois premières lettres du village auquel le site appartient et du prochain numéro disponible.

Si un deuxième nichoir est fixé à un arbre, on met un nouveau numéro.

Chaque nichoir doit être étiqueté avec le bon numéro et les coordonnées du contact.

Quel âge a la jeune chouette ?



De 1 à 5 jours



De 5 à 10 jours



4 semaines



Prête à quitter le nid

www.noctua.org/fiche6.html

La chevêche d'Athena

La chevêche d'Athena est un oiseau sédentaire, qui reste toute sa vie fidèle à son lieu de reproduction. Son habitat se situe dans les prés-vergers, souvent à proximité des habitations, et près des pâtures (chevaux, bovins, moutons) et des fermes ; les chouettes y affectionnent en effet les zones herbeuses rares, qui leur facilitent la chasse et leur procurent une grande variété de nourriture. Elles y trouvent aussi des abris pour l'hiver. Enfin, elle apprécie les grands arbres solitaires qu'elles utilisent comme perchoir.

Calendrier de l'espèce

En lien avec la personne en charge du suivi du nichoir

Dès février

Les mois de mi-février à début avril correspondent à la période pré-nuptiale, durant laquelle les mâles chantent de manière intense au crépuscule et à l'aube. Il s'agit pour les observateurs du moment idéal pour chercher de nouveaux territoires occupés par l'espèce. Il est recommandé de sortir les soirs sans vent ni pluie, de se rendre dans des sites potentiellement intéressants et de repérer les cris des chevêches. Ces cris servent soit à marquer un territoire ou à attirer des femelles. Deux sorties s'imposent : une en février-mars et une mi-avril (donc avant le début de la saison de nidification), toujours par temps calme, entre le crépuscule et minuit (le deuxième passage ne doit pas se faire avant 20 heures). Pour obtenir des résultats, il est conseillé d'utiliser la technique de la repasse* : 80% des mâles sont en effet trouvés de cette façon.

Pour ce faire, procéder de la façon suivante :

- 2 min d'écoute silencieuse - 30 sec de repasse - 30 sec d'écoute silencieuse - 30 sec de repasse - 30 sec d'écoute silencieuse - 30 sec de repasse - 2 min d'écoute silencieuse ;
- augmentez progressivement le volume du son ;
- Si réponse d'une chevêche (attention à la confusion avec la chouette hulotte femelle), arrêtez la repasse et quittez le site ;
- Attention au double comptage : le mâle peut vous suivre si le second de point de repasse est proche ;
- Évitez d'écouter le long des routes et des cours d'eau bruyants, coupez le moteur de votre véhicule le cas échéant ;
- Marquez les sites de surveillance sur la carte à des intervalles de 0,5-1 km.

* La repasse consiste à diffuser, via un trappeau ou un enregistrement les oiseaux le chant d'un mâle. Si un mâle est présent sur le site, il réagit normalement en chantant en retour, pour indiquer que le territoire est déjà occupé.

De février à début mars

Vérifier l'occupation du nichoir : retirer les éventuelles toiles d'araignée et autres corps étrangers, vérifier la présence de fientes sur le sol sous l'arbre.

Si un oiseau adulte est présent dans le nichoir, vérifiez s'il est bagué : utilisez une lampe de poche et fermez le trou d'entrée avec un chiffon ou une brosse :

- ouvrez délicatement le nichoir, enfoncez lentement votre main à l'intérieur, sortez l'oiseau et vérifiez ensuite s'il a une bague ou non ;
- si l'oiseau est bagué, notez le numéro complet de la bague (par exemple EA+6 chiffres = France, HF+5 chiffres = Allemagne), remplacez soigneusement la chouette au fond de la cavité. N'oubliez pas d'enlever le chiffon !

Afin de ne pas mettre en danger la reproduction, les oiseaux adultes ne sont plus contrôlés après le 15 mars.

Dès le début du mois d'avril

Les femelles pondent environ 3 à 5 œufs dans une cuvette aménagée dans la litière et les couvent entre 25 et 28 jours.

Pendant cette période, elles sont très sensibles aux perturbations. C'est pourquoi les contrôles des couvées doivent être effectués avec le plus grand soin ! Ne pas effectuer de contrôle s'il est avéré qu'une nidification est en cours.

A partir du début du mois de mai

Les jeunes naissent à des intervalles de 2 jours. Les deux parents contribuent à leur nourrissage : souris, insectes, vers de terre. Si l'approvisionnement en nourriture est bon, il est courant de trouver des restes dans le nichoir en fin de saison.



Vers l'âge de 22 jours, les jeunes chouettes font leurs premières sorties et grimpent sur l'arbre ; certaines sautent à terre (attention à leur éventuelle présence au pied de l'arbre).

Si nécessaire, il est possible d'ajouter de la paille dans le nichoir. Veillez à ne pas vider la litière sale directement sous le nichoir, car cela attirerait les prédateurs.

En cas d'échec de la couvée : contrôlez à nouveau le nichoir après environ 6 semaines, car une deuxième couvée est possible.

Contrôle de la nichée

Le contrôle de la nichée permet d'évaluer sa taille et de planifier le baguage.

- Le trou d'entrée doit être fermé avec un chiffon et le nichoir ouvert avec précaution.
- S'il y a des œufs ou de jeunes poussins en duvet encore blanc dans le nichoir, la femelle adulte ne doit en aucun cas être manipulée.
- Si les jeunes ont déjà de grandes plumes brunes ("petits gris", plus de 5 jours), on peut lire la bague de la femelle.
- Le baguage des jeunes oiseaux peut être effectué lorsque ces derniers sont âgés de 14 à 21 jours ; il doit être effectué par des bagueurs agréés.

A partir de la mi/fin juin

Lorsque les jeunes chouettes ont environ 30 jours, elles peuvent voler sur de courtes distances, mais restent sur le territoire de reproduction de leurs parents jusqu'à la fin septembre. Ces clans familiaux peuvent être facilement trouvés à cette période, car les individus s'appellent entre eux. À partir de l'automne, les jeunes oiseaux recherchent leurs propres territoires (augmentation de l'activité vocale).



Après la saison de reproduction (août à décembre)

- Vérifiez l'état général du nichoir (fixation stable, étanchéité) : les réparations mineures peuvent être effectuées sur place, sinon le nichoir peut nécessiter d'être retiré et réparé en atelier, voire d'être remplacé.
- Commencez par remplacer la litière souillée par du paillis de lin, de chanvre ou de la sciure de bois sur une épaisseur de 5 à 10 cm. Pensez à contrôler l'ancienne litière pour trouver d'éventuelles bagues.
- Si le nichoir avait été occupé par d'autres espèces (par exemple des étourneaux), la litière doit être entièrement retirée.

Choix de l'emplacement du nichoir



Un nichoir s'installe idéalement dans un endroit répondant aux caractéristiques suivantes :

- présence de zones herbeuses rases permettant aux adultes de chasser facilement les proies qu'ils donneront à leur petits : pâturage (chevaux/vaches/moutons), vergers, éventuellement terrains de golf ;
- éviter les endroits difficiles d'accès (passage dans la cour d'une habitation privée, franchissement de barbelés ou de clôtures électriques...);
- toujours demander l'autorisation au propriétaire du terrain ;
- garder une distance d'au moins 200 m avec la forêt (qui héberge potentiellement des chouettes hulottes, prédateurs naturels de la chevêche) ;
- éviter les endroits connus pour avoir de fortes populations de chats, car la pose d'un dispositif de type « stop minou » autour du tronc est incompatible avec les jeunes chevêches, qui montent et descendent de l'arbre lors de la phase d'émancipation.

L'arbre approprié



L'arbre choisi pour recevoir un nichoir à chevêche doit avoir des branches horizontales : noyer, chêne, arbres fruitiers (en dehors des cerisiers, car la récolte peut coïncider avec l'élevage des chouettes, et donc déranger).

Le nichoir doit être fixé à une branche aussi horizontale que possible avec du fil de fer ou une sangle, de manière à ce

que le trou d'entrée soit orienté vers le centre de l'arbre et soit facilement accessible aux jeunes oiseaux depuis une branche.

Construire et poser un nichoir

Il faudrait idéalement placer le nichoir à une hauteur de 2 à 3 m ; il doit être facilement accessible de l'avant et de l'arrière (à la fois par la chevêche et la personne qui s'occupe du suivi !) et placé de manière à être à la fois le plus à l'ombre possible (pour éviter la surchauffe à l'intérieur de la cavité) et le plus inaccessible par les prédateurs (martres, fouines, rapaces). Le nichoir doit être composé des éléments suivants :

- un « sas anti-prédation » : 2 trous d'entrée de 6,5 cm de diamètre sur 2 disques ronds placés l'un derrière l'autre à une distance d'environ 9 cm ;
- une chambre intérieure d'une longueur d'environ 50-70 cm et d'un diamètre intérieur d'environ 18 cm ;
- une couverture extérieure étanche (toile bitumée ou bâche), ouverte en bas (l'humidité doit s'écouler) ;
- une fermeture arrière facilement amovible pour l'entretien, l'inspection et la pose de bague.

Si la reproduction a lieu, il est conseillé d'installer un deuxième nichoir sur un arbre voisin pour qu'il puisse servir d'abri de jour aux oiseaux adultes (surtout le mâle). Les autres éventuels nichoirs devraient être posés à au moins 200 m.

En cas de présence de récupérateurs d'eaux et d'abreuvoirs, ceux-ci doivent être fermés pour éviter toute noyade.



Exemple de pose de nichoir

Pose avec un câble électrique en cuivre de 2,5 mn² et une gaine électrique en plastique. Le fil est enroulé deux fois à travers la gaine électrique qui est elle-même entourée une fois le nichoir, à l'avant et à l'arrière, le fil électrique est torsadé latéralement pour serrer le tout. Le câble peut ensuite être serré ou desserré à volonté, notamment quand la branche grossit. Pour ce faire, il suffit de torsader d'avantage ou de détendre avec un clou ou une petite branche : un moyen de faire simple, facile et qui ne prend pas de temps.



Rimsinger Weg 3 · 79111 Freiburg i.Br.
0049 (0)761/ 50 36 77 47 · suedbaden@NABU-bw.de
www.NABU-suedbaden.de



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE

1 rue du Wisch · 67560 Rosenwiller
00 33 (0)3 88 22 07 35 · alsace@lpo.fr
<http://alsace.lpo.fr>



Postfach · 8036 Zürich · 0041 (0)44 457 70 20
svs@birdlife.ch · www.birdlife.ch

Dépasser les frontières, projet après projet / Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Fonds européens de développement régional
(FEDER)

Europäischer Fonds für regionale Entwicklung
(EFRE)

